



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 066-216602177-20220412-DELIB2022-DE



**SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Nombre de membres afférents au conseil : 19  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 4 pouvoirs  
Date de la convocation : 07/04/2022  
Date d'affichage : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

**Présents :** ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

**Procurations :** Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme DUFOUR Laurence, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François.

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence DUFOUR a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°20/2022 : CONTRAT DE PRET**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des travaux d'investissement prévus au Budget 2022, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales de contrat proposées par le Crédit Agricole et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un contrat de prêt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Charte GISSLER : 1 A

Montant du contrat de prêt : 800 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements

Taux d'intérêt : Taux fixe de 1.54 %

Mode d'amortissement : Amortissement constant du capital

Echéances d'amortissement : Echéances trimestrielles

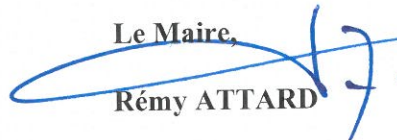
Commission et frais de dossier : 0.15 % du capital emprunté avec un minimum de 150 €

Conditions particulières : Possibilité de débloquent les fonds en une ou plusieurs fois selon les besoins de trésorerie, pendant 36 mois, sans obligation d'utiliser la totalité du prêt

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à inter Crédit Agricole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 19/04/2022
- Affichage le : 19/04/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.